

CHÂTENAY-EN-FRANCE

La commune de CHÂTENAY-EN-FRANCE est située sur l'une des buttes-témoins remarquables du territoire.

Il conviendra d'être attentif aux aménagements en entrées de village.

D'autre part, les haies champêtres, les beaux arbres isolés, les plantations d'alignement et les continuités de murs de pierres des grandes propriétés devront être protégés au titre de la loi paysage.

Localisation des "méristèmes" :

Le village de Châtenay-en-France est entièrement cerné par le site classé de la butte de Châtenay. En conséquence, aucun site potentiel n'est susceptible de permettre une extension du village, hors du tissu bâti, à l'exception de la possibilité laissée à quelques habitations de s'implanter en continuité du tissu existant.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 5

Informations complémentaires :

Unité paysagère N° 15 " Vallée de l'Ysieux amont "
(unité paysagère d'intervention prioritaire)